

Séance  
ordinaire  
du 7  
novembre  
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7<sup>E</sup>)  
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER  
DE 20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE  
À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Douze (12) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs, Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard de la Télévision de La Mitis.

11.11.553

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.11.554

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances des lundis 3 et 17 octobre 2011 et du mercredi 26 octobre 2011.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

☞ Comptes réguliers : 352 292,50 \$

☞ Comptes pré-autorisés : 729 017,13 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli par monsieur le maire, Jean Bélanger.
6. Opposition de la Ville de Mont-Joli à la fermeture annoncée du Centre de sauvetage maritime de Québec.
7. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2011 ainsi que janvier 2012.
8. Proclamation de la Semaine de la justice réparatrice 2011.
9. Avis de motion d'un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).
10. Appui de la Ville de Mont-Joli à la mobilisation contre l'analphabétisation.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11. Demande de reconduction du financement des CLD.
12. Renouvellement de partenariat avec le CLD de La Mitis : soutien financier annuel aux comités locaux de développement.
13. Adhésion au concept de Destination Arts et Jardins modifié par Plania suite aux demandes faites par la Ville de Mont-Joli.

#### **FINANCES**

14. Ratification de l'achat d'une couronne de fleurs pour souligner le Jour du Souvenir le dimanche 6 novembre 2011.
15. Autorisation de versement d'une avance de fonds à monsieur Yves Sénéchal.
16. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
17. Dépôt du résultat de la tenue de registre relative à la résolution 11.03.121.
18. Dépôt du résultat de la tenue de registre relative au règlement 2011-1269.
19. Autorisation de dépenses pour la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli.
20. Autorisation de versement de dons.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

21. Autorisation d'affichage des postes pour l'entretien des patinoires extérieures.

22. Autorisation de participation à une activité de formation en gestion municipale.
23. Ratification d'embauche d'un responsable aquatique pour une durée indéterminée.
24. Adoption du règlement 2011-1270 instituant un Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

25. Autorisation de mise en place d'une patinoire à monsieur Guertin Gauthier.
26. Renouvellement de l'accréditation à la Croix-Rouge Canadienne.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

27. Adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme de la MRC de La Mitis pour le ramonage et l'inspection des cheminées.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

28. Adjudication d'un contrat pour le service d'entretien des vêtements de travail pour les années 2012-2013 et 2014.
29. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une étude de caractérisation des sols sur l'avenue Pierre-Normand.
30. Autorisation de paiement du décompte progressif # 5 pour les travaux d'aménagement de la Rivière-Blanche et du bloc sanitaire.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

31. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 17 octobre 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
32. Demande à la direction de la Caisse Desjardins de Mont-Joli.
33. Approbation des plans de rénovation selon le PIIA pour l'édifice du 1506, boulevard Jacques-Cartier.
34. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Néron et de monsieur Sabin Bois pour le 1451, rue St-Thomas à Mont-Joli.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

35. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour le dossier du remplacement du réservoir d'eau potable.
36. Motion de félicitations au CLAC pour la 5<sup>e</sup> édition de l'Écorce fabuleuse.
37. Période des questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

11.11.555

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES LUNDIS 3 ET 17 OCTOBRE 2011 ET DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des trois (3) séances tenues au cours du mois d'octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 octobre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 26 octobre 2011 à 17h00 en sa forme et teneur;

11.11.556

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 352 292,13 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 729 017,13 \$.

**ADMINISTRATION**

11.11.557

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI PAR MONSIEUR LE MAIRE, JEAN BÉLANGER**

Collègues du conseil,  
Mont-Joliennes, Mont-Joliens,

Conformément aux dispositions de la Loi, je vous fais rapport de la situation financière de la Ville de Mont-Joli établie à partir des indicateurs suivants :

- la situation financière à la fin de l'exercice précédent, soit au 31 décembre 2010;
- les indications préliminaires sur l'exercice en cours quant au budget d'opération et au programme triennal des dépenses en immobilisations 2011-2012-2013;
- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ effectuée pendant l'année.

Régulièrement déposés aux membres du conseil municipal, les états financiers au 31 décembre 2010 se résument de la façon suivante :

## VILLE DE MONT-JOLI

### 1. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### ACTIF

• Actifs Financiers	4 795 183 \$
• Actifs Non Financiers	<u>34 284 778 \$</u>
Total de l'actif	<u>39 079 961 \$</u>

#### PASSIF

• Crédoiteurs et charges à payer	1 566 068 \$
• Revenus reportés	63 068 \$
• Dette à long terme	11 284 075 \$
• Passif au titre des avantages sociaux futurs	<u>39 000 \$</u>
	<u>12 952 211 \$</u>

#### AVOIR DES CONTRIBUABLES

• Excédent de fonctionnement non affecté	1 376 371 \$
• Montants à pourvoir dans le futur	- 10 943 \$
• Réserves financières et fonds réservés	2 002 680 \$
• Financement des investissements en cours	-560 950 \$
• Investissement net - éléments d'actif à long terme	<u>23 320 592 \$</u>

Total de l'avoir des contribuables	<u>26 127 750 \$</u>
Total du passif de l'avoir des contribuables	<u>39 079 961 \$</u>

### 2. ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES

• Revenus	10 825 310 \$
• Charges	-10 556 690 \$

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

• Amortissement des immobilisations	1 397 423 \$
• Propriétés destinées à la revente	201 929 \$
• Placement à long terme	-2 848 \$
• Remboursement de la dette à long terme	-844 632 \$
• Affectations	<u>- 774 536 \$</u>
• Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>245 956 \$</u>

### 3. ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

#### Source de financement :

• Revenus	1 052 854 \$
• Financement à long terme	0 \$
• Affectations	<u>520 970 \$</u>
	1 573 824 \$

Dépenses d'immobilisations	<u>- 2 110 821 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales	<u>- 536 997 \$</u>

Les rapports des vérificateurs externes, Mallette, indiquent que les états financiers préparés par la Ville de Mont-Joli représentent fidèlement la situation financière, le tout conformément aux normes reconnues dans le domaine municipal.

Indications préliminaires sur l'exercice en cours :

## **1. LE BUDGET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

L'exercice en cours se terminera le 31 décembre prochain. Les orientations du budget 2011 ont jusqu'à maintenant été suivies.

## **2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013, adopté par les membres du conseil municipal, prévoit la réalisation de travaux et l'achat de biens.

Voici un bref résumé des investissements les plus importants réalisés en 2011 :

- Réfection des toitures de la piscine Gervais Rioux et du garage municipal ;
- Réfection de la fenestration de l'entrée de l'Hôtel-de-Ville ;
- Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics ;
- Prolongement de la piste cyclable secteur autoroute 20 ;
- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout pour le développement du Croissant de la Pente Douce ;
- Achat d'un terrain pour un stationnement face à l'Hôtel de Ville ;
- Réparation des terrains de tennis
- Acquisition d'un camion échelle.

Orientations budgétaires pour l'exercice 2012

## **1. ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Dans la préparation des prévisions budgétaires 2012, le conseil municipal tiendra compte de plusieurs facteurs dont :

- L'indexation des prix à la consommation pour les biens et les services en plus des salaires;
- L'augmentation d'un point de la TVQ;
- L'amortissement du déficit de capitalisation relié au régime de retraite;
- Le passif actuariel relié au régime de retraite.

## **2. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que la Ville de Mont-Joli verse pour l'année en cours une somme de 34 494,72 \$ au maire à titre de rémunération de base et d'allocation de dépenses. Les conseillers (ère) reçoivent chacun une somme de 11 498,24 \$ pour les mêmes objets.

## **3. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

- Les principaux projets prévus pour l'année 2012 seront des travaux sur la mise aux normes de l'usine de filtration, la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ainsi que la conclusion du développement domiciliaire « Le Croissant de la Pente Douce » et la finalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et pluvial (ancien St-Jean-Baptiste) secteur St-Joseph.

Des discussions seront effectuées lors de la préparation du programme triennal 2012-2013-2014 relativement aux travaux suivants :

- Accroissement de l'égout pluvial du boulevard Benoît-Gaboury;
- Travaux de réfection d'infrastructures dans certaines rues;
- Achat d'une autopompe pour le service des incendies;
- Voirie et infrastructures secteur Pierre-Normand
- Mise à jour du Stade du Centenaire : baie vitrée, chambres des joueurs, restaurant, système de réfrigération, etc.

En tout temps, la Ville de Mont-Joli planifie les dépenses d'investissement afin d'éviter une augmentation subite du compte de taxes tout en maintenant la qualité des équipements et des infrastructures déjà en place.

#### **4. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000,00 \$**

Afin de respecter l'obligation introduite à la *Loi sur les Cités et Villes*, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ effectuée pendant l'année. La liste de ces contrats est disponible au service des Finances de la Ville et sera distribuée à toutes les adresses civiques de la Ville par l'entremise du Journal municipal « Le Murmure » tel que l'exige la Loi.

Cette liste inclut tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été entérinés au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

#### **En conclusion**

Plusieurs dossiers retiendront notre attention dans les prochains mois. Notre objectif de développement pour Mont-Joli passera par la finalisation des projets au site d'arrivée de l'autoroute 20. Le concept d'hôtel constitue toujours un objectif à atteindre afin de compléter l'ensemble des installations à vocation touristique à l'est du boulevard Jacques-Cartier.

Au plan domiciliaire, le développement du Croissant de la Pente Douce, à l'est de la rue Gendron, accueillera ses premières unités de logement. La pose de revêtement bitumineux constitue aussi une priorité pour laquelle existe un plan d'action basé sur des critères rigoureux.

Dans les prochaines semaines, l'élaboration du budget pour l'année financière 2012 demeure la tâche la plus importante. Parvenir à réaliser nos projets dans le respect de la capacité de payer des contribuables s'avère chaque année un défi d'envergure. Soyez assurés que nous y consacrerons les efforts nécessaires. À cet égard, j'invite tous les citoyens et citoyennes de Mont-Joli à assister au dépôt du prochain budget et du programme triennal des immobilisations pour les années 2012-2013-2014. La publication de la date d'adoption de ces documents sera faite, par avis, dans l'hebdomadaire local au cours des prochaines semaines.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli en date du 7 novembre 2011 et ce en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

11.11.558

**OPPOSITION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA FERMETURE ANNONCÉE DU CENTRE DE SAUVETAGE MARITIME DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et Océans Canada, consiste à contribuer à garantir la sécurité maritime et à fournir les services de recherche et de sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes dont le Fleuve Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada et le ministre des Pêches et Océans, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse, et de Trenton, Ontario;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments essentiels de la coordination des secours sur le Fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissance des lieux géographique et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande au Ministre des Pêches et Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du Fleuve Saint-Laurent.

11.11.559

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011 AINSI QUE JANVIER 2012**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Marcel Dubé du district 5 au poste de maire suppléant pour la période du 8 novembre 2011 au 6 février 2012 inclusivement. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Jean-Pierre Labonté qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

11.11.560

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE**, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

**CONSIDÉRANT QUE** les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème de la Semaine de la justice réparatrice pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 13 au 20 novembre 2011, *Semaine de la justice réparatrice* à Mont-Joli.

11.11.561

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2)**

Le maire, Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera soumis pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

11.11.562

**APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA MOBILISATION CONTRE L'ANALPHABÉTISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec dont fait partie Formation Clef Mitis/Neigette mène une lutte farouche au fléau que constitue l'alphabétisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli adhère à la cause défendue par le Regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** le mouvement interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il s'engage à élever la lutte contre l'alphabétisation au rang de priorité nationale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de prier le gouvernement du Québec d'inclure à la priorité nationale que constitue la lutte à l'alphabétisation :

- L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale avec tous les acteurs qui sont susceptibles d'y contribuer;
- De prévoir un financement adéquat pour appuyer à long terme l'alphabétisation ainsi que les individus et organismes qui se joindront à l'effort de même que pour soutenir les adultes en démarche d'alphabétisation;
- De mettre cette stratégie sur pied dans les plus brefs délais compte tenu des effets dramatiques engendrés autant sur les plans humain qu'économique.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11.11.563

**DEMANDE DE RECONDUCTION DU FINANCEMENT DES CLD**

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2003, le gouvernement adoptait le projet de loi n° 34, *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, qui confère le mandat du développement local à la MRC, laquelle se doit de confier l'exercice de sa compétence à un centre local de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT QU'en** 2007, le gouvernement du Québec a renouvelé l'enveloppe de 60,3 M \$ par année dédiée au financement des activités des centres locaux de développement jusqu'en 2012, et y a ajouté 90 M \$ sur cinq (5) ans non récurrents afin de bonifier, entre autres, le financement des CLD des régions-ressources;

**CONSIDÉRANT QUE** des pourparlers ont été entrepris à l'été 2011 afin de renouveler les ententes de financement des activités des CLD qui seront signées par les MRC et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation n'a pas émis le souhait de renouveler la stratégie de développement de toutes les régions et son budget afférent (90 M \$ sur cinq (5) ans ou 17,5 M \$ par année), ce qui aurait pour effet de diminuer les sommes consenties par le gouvernement pour le financement des CLD, prévues pour 2011 et les années suivantes de 17,5 M \$, soit 22%;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses régions du Québec vivent une situation difficile depuis plusieurs années et que des signaux laissent entrevoir la perspective d'un nouveau ralentissement économique à court et moyen terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle des CLD est fondamental pour le développement local, le développement de l'entrepreneuriat, le soutien aux entreprises et le démarrage de projets porteurs dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler une stratégie de l'entrepreneuriat et, qu'en conséquence, il a une opportunité de consolider et renforcer le rôle des CLD;

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir le financement des CLD pour le développement économique de toutes les régions du Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'exprimer au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Sam Hammad, l'importance de :

1. **MAINTENIR** le financement annuel de 60,3 M \$ pour les CLD du Québec;
2. **RENDRE** permanent le financement supplémentaire annuel de 17,5 M \$ octroyé par la *Stratégie de développement de toutes les régions*;
3. **PLACER** les CLD au cœur de la stratégie entrepreneuriale.

#### 11.11.564

#### RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC LE CLD DE LA MITIS : SOUTIEN FINANCIER ANNUEL AUX COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de La Mitis, volet « initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désigne officiellement la corporation « Les Murmures de la Ville », organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la *Loi sur les compagnies*, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la Ville dans une proportion de 1/3 pour elle et de 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000 \$ du CLD par organisme désigné, la Ville s'engage à investir annuellement la somme de 333,33 \$ dans ce même organisme;

CONSIDÉRANT les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle;
- Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation « Tableau de bord du développement rural durable » des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC);
- Remettre au CLD, en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la Ville, et par conséquent, le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités de la corporation « Les Murmures de la Ville » selon les modalités additionnelles précitées et d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer ledit protocole d'entente avec le CLD pour et au nom de la Ville de Mont-Joli étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**11.11.565**

**ADHÉSION AU CONCEPT DE DESTINATION ARTS ET JARDINS MODIFIÉ PAR PLANIA SUITE AUX DEMANDES FAITES PAR LA VILLE DE MONT-JOLI**

*Cet item a été retiré.*

## **FINANCES**

**11.11.566**

**RATIFICATION DE L'ACHAT D'UNE COURONNE DE FLEURS POUR SOULIGNER LE JOUR DU SOUVENIR LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier le versement d'un montant de 35 \$ plus les taxes à la Légion Royale Canadienne pour l'achat d'une couronne de fleurs à l'occasion du Jour du Souvenir souligné le dimanche 6 novembre 2011.

**11.11.567      AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FONDS À MONSIEUR YVES SÉNÉCHAL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 1 000 \$ à monsieur Yves Sénéchal, greffier, à l'occasion de sa participation à une formation de la COMAQ sur les dispositions légales relatives aux terrains contaminés qui aura lieu à Alma le 11 novembre 2011.

**11.11.568      AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en novembre 2011 au montant de 176 616,75 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 52 985,03 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

**11.11.569      DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE À LA RÉOLUTION 11.03.121**

En vertu des dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose aux membres du conseil le certificat indiquant le résultat de la tenue de registre du 31 octobre 2011 relative à la résolution 11.03.121 concernant la demande d'autorisation de la Ville de Mont-Joli au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, afin d'engager son crédit pour une période excédant cinq (5) ans. 589 personnes habiles à voter ont apposé leur signature audit registre.

**11.11.570      DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE AU RÈGLEMENT 2011-1269**

En vertu des dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose aux membres du conseil le certificat indiquant le résultat de la tenue de registre du 1<sup>er</sup> novembre 2011 relative au règlement 2011-1269 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour l'achat d'un camion échelle pour la protection contre les incendies. Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature audit registre de sorte que le règlement est réputé approuvé.

**11.11.571      AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE NOËL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la fête de Noël des employés et des élus de la Ville de Mont-Joli aura lieu le 9 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les dépenses associées à cette activité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder au comité organisateur de la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli un budget de 3000 \$.

#### **11.11.572      AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Club Lions	Canne de bonbon	100 \$
Ressources d'aide personnes handicapées	Campagne de financement	100 \$
Expo-sciences 26 et 27 janvier 2012	Campagne de financement	50 \$+ Prêt d'équipement
Centraide BSL	Campagne de financement	250 \$

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **11.11.573      AUTORISATION D’AFFICHAGE DES POSTES POUR L’ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des postes concernant l'entretien des patinoires extérieures.

#### **11.11.574      AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION EN GESTION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michaël Schmouth, directeur général de la Ville de La Pocatière, a contacté la Ville de Mont-Joli dans le cadre de sa collaboration à l'établissement d'une formation en gestion municipale avec le Collège de La Pocatière et Chaudières Appalaches dont l'un des objectifs est de développer et/ou de mettre à niveau du personnel municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure administrative de Mont-Joli où l'on retrouve une adjointe à la direction générale qui seconde à la fois la direction générale, le greffe et les communications ainsi que les ressources humaines constitue une formule novatrice;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune formation n'est axée sur le domaine municipal de sorte que la relève doit être formée « sur le tas »;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, à se joindre à la démarche d'élaboration d'une formation en gestion municipale.

Madame Bossé participera à une rencontre à St-Romuald le 9 novembre 2011, rencontre ayant pour but l'élaboration d'un programme de formation pour le développement d'un bassin d'étudiants spécialisés en matière municipale. Le conseil autorise également le remboursement des frais d'hébergement, de transport et de restauration habituels.

**11.11.575** RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE AQUATIQUE POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle titulaire du poste de responsable aquatique, madame Anne-Marie Lavigne, a amorcé un congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque et du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Johan Rivallin au poste de responsable aquatique à la Ville de Mont-Joli. Il est entré en fonction ce 7 novembre 2011 et sera rémunéré au taux horaire de 19,95 \$ et ce, pour une durée indéterminée.

**11.11.576** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1270 INSTITUANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux villes d'adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'applications et de contrôle de ces règles;

**CONSIDÉRANT QUE** les principales valeurs de la Ville de Mont-Joli et des organismes municipaux énoncées dans ce Code d'éthique et de déontologie sont :

1. Soutenir la vie démocratique;
2. Servir l'intérêt général;
3. Aider à la transparence;
4. Protéger la confiance du public;
5. Promouvoir le comportement éthique;
6. Susciter une culture éthique.

**CONSIDÉRANT QUE** les valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Normand Gagnon à la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 19 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Normand Gagnon a procédé à une présentation du Code lors de la séance du 3 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**une synthèse du Code d'éthique et de déontologie a été distribuée via le Journal L'information du 19 octobre 2011;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1270 instituant un Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **11.11.577      AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE À MONSIEUR GUERTIN GAUTHIER**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guertin Gauthier, du 1618, rue Bernier, à aménager une patinoire dans le parc situé à l'arrière de sa résidence, propriété de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Gauthier fournira à la Ville une lettre par laquelle il la dégage de toute responsabilité en cas de blessure, de vol, de bris ou d'incident quelconque à un usager de ladite patinoire.

### **11.11.578      RENOUVELLEMENT DE L'ACCRÉDITATION À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'accréditation de la Ville de Mont-Joli à la Croix-Rouge Canadienne pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012 au montant de 150 \$, taxes incluses.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.11.579      AUTORISATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME DE LA MRC DE LA MITIS POUR LE RAMONAGE ET L'INSPECTION DES CHEMINÉES**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme de la MRC de La Mitis pour le ramonage et l'inspection des cheminées.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **11.11.580      ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES ANNÉES 2012-2013 ET 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service d'entretien des vêtements de travail pour les années 2012, 2013 et 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission conforme a été déposée à savoir :

- Serviettes industrielles Normand inc. : 11 322,65 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QU'**une seconde enveloppe nous a été transmise sans nom ni adresse de l'expéditeur et ne contenant qu'un bordereau de soumission;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **DE** rejeter la soumission jugée non conforme;
- **D'accorder** le contrat de l'entretien des vêtements de travail pour les années 2012, 2013 et 2014 à la firme « Serviettes industrielles inc. » aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant prévisionnel total de 11 322,65 \$, taxes incluses.

**11.11.581**

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS SUR L'AVENUE PIERRE-NORMAND**

**CONSIDÉRANT** QU'il est nécessaire de procéder à une étude de caractérisation environnementale des sols dans le secteur est de l'avenue Pierre-Normand;

**CONSIDÉRANT** la proposition en ce sens fournie par la firme Inspec-Sol :

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Inspec-Sol le mandat de réaliser une étude de caractérisation environnementale des sols sur l'avenue Pierre-Normand, et ce, pour la somme de 6 000 \$ plus les taxes.

**11.11.582**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 FINAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET DU BLOC SANITAIRE**

**CONSIDÉRANT** QUE l'entrepreneur Gides April a présenté le décompte progressif # 5 final pour les travaux d'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et du bloc sanitaire le 4 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** QUE la firme d'architectes Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard et Mathieu ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte et que celui-ci correspond aux travaux exécutés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Gides April Inc du décompte progressif # 5 couvrant la réception des travaux aux 30 septembre et ce, au montant de 25 027,62 \$ incluant les taxes ainsi que la retenue de garantie.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**11.11.583**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT** QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 17 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 17 octobre 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 149 permis de rénovation pour une valeur de 1 295 827 \$;

- L'émission de cinq (5) permis de construction pour une valeur de 2 459 040 \$;
- L'approbation de deux (2) demandes de dérogation mineure;
- L'approbation de plans de réaménagement dans le cadre du PIIA à un édifice du centre-ville.

**11.11.584 DEMANDE À LA DIRECTION DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI**

*Cet item est retiré.*

**11.11.585 APPROBATION DES PLANS DE RÉNOVATION SELON LE PIIA POUR L'ÉDIFICE DU 1506, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la locataire de l'édifice du 1506, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, madame Anne-Marie Soucy, a déposé, par l'entremise de monsieur Marcel Banville, architecte, des plans de rénovation pour le bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces rénovations visent un bâtiment du centre-ville inclus dans le territoire couvert par le PIIA, que les travaux touchent essentiellement l'intérieur de l'édifice hormis l'ajout de cinq (5) nouvelles fenêtres et que le projet ne comprend pas de modifications majeures de l'enveloppe extérieure du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet d'accepter les plans tels que déposés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les plans de rénovation soumis par monsieur Marcel Banville, architecte, pour madame Anne-Marie Soucy, locataire de l'édifice du 1506, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, selon les dispositions du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur pour ce secteur de la Ville.

**11.11.586 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME SYLVIE NÉRON ET DE MONSIEUR SABIN BOIS POUR LE 1451, RUE ST-THOMAS À MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Néron et monsieur Sabin Bois ont déposé le 5 octobre 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour leur propriété du 1451, rue St-Thomas à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation permettrait de régulariser une situation selon laquelle les marges de recul avant de la propriété sont de 4,59 m sur la rue St-Thomas et de 3,06 m sur la rue Joliette au lieu de 6 m alors que la marge de recul arrière est de 3,12 m au lieu de 7,5 m tel que prévu à la réglementation actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une construction qu'il serait impossible de rendre conforme sans encourir des frais démesurés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 17 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 19 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Sylvie Néron et monsieur Sabin Bois pour leur propriété du 1451, rue St-Thomas à Mont-Joli.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**11.11.587**

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, POUR LE DOSSIER DU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'une opération cadastrale dans le cadre de la localisation du nouveau réservoir d'eau potable. Il s'agit d'un contrat comprenant notamment le relevé sommaire, la confection d'un croquis, celle d'un plan cadastral en plus des démarches au registre foncier, le piquetage des limites du site et la confection du certificat correspondant, le tout représentant une somme de 2 212 \$ plus les taxes.

**11.11.588**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLAC POUR LA 5<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ÉCORCE FABULEUSE**

Le Carrefour de la Littérature, des Arts et de la Culture (CLAC) présentait récemment la 5<sup>e</sup> édition de son concours de textes de fiction à l'intention des jeunes des écoles secondaires et des cégeps de la région. Plus de 270 œuvres ont été soumises au jury pour un total de 1 060 manuscrits en aussi peu que cinq (5) ans. Pareil enthousiasme pour une activité de création témoigne de l'imagination débordante de notre jeunesse.

Les organisateurs de cet événement littéraire se sont inspirés du 50<sup>ème</sup> anniversaire des Jardins de Métis qui sera célébré en 2012 pour suggérer le thème du *jardin* aux écrivains en herbe. Les 12 textes retenus par les membres du jury ont été lus par l'auteure Dominique Demers lors du Salon du livre de Rimouski samedi dernier. C'est une élève de 2<sup>e</sup> secondaire de l'École du Mistral, madame Sarah Roussel, qui est couronnée l'une des grandes gagnantes de l'Écorce fabuleuse 2011 avec « Le calepin meurtrier » ainsi qu'une bourse d'écriture de 300 \$.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'équipe du CLAC qui a rendu possible la présentation de la 5<sup>ème</sup> édition de l'Écorce fabuleuse. Nos hommages s'adressent également aux participants, aux enseignants qui les ont appuyés, à madame Dominique Demers ainsi qu'aux membres du jury. Longue vie à cet événement culturel d'envergure!

**11.11.589**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Madame Maryse Plante-Couture** dépose au greffier un nouvel ajout de 21 signatures à la pétition contre la fluoration de l'eau potable. Elle réfère au Code d'éthique et de déontologie adopté plus tôt par le conseil pour inviter les élus à faire preuve de prudence et de respect de la démocratie dans ce dossier.

**Monsieur Laurent Lajoie** offre ses félicitations à la conseillère Kédina Fleury-Samson qui prend part à la séance en compagnie de son nouveau-né, Léo-Jacob. Il demande des précisions sur l'avis de motion concernant les chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

**Monsieur le maire, Jean Bélanger, ainsi que le directeur général, monsieur Joël Harrisson**, précise qu'il s'agit de reconduire par voie de règlement le découpage des districts électoraux adopté lors du scrutin de 2009. C'est une exigence du DGE.

**Monsieur Lajoie** s'informe de la procédure à suivre pour réserver la salle des conseillers.

**Monsieur le maire** répond qu'il faut s'adresser au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**Monsieur Lajoie** demande s'il y a des coûts et si la députée, madame Danielle Doyer, les a défrayés dans le cadre de la présentation qu'elle a faite récemment.

**Monsieur Harrisson** s'engage à effectuer les vérifications nécessaires et à assurer le suivi des informations.

11.11.590

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier

